

Département
Haute-LoireEXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 14 février 2024

| | |
|---|------------------------------|
| Date d'envoi de la convocation : 7 février 2024 | Conseillers en exercice : 33 |
| Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le : | Présents ou représentés : 26 |
| Délibération n°: 202402-07 | Pouvoirs : 4 |
| | Excusés : 7 |

Objet : Marché supérieur à 40 000€ HT : Mise en œuvre de la fiche action B3.3 « inventaires des zones humides et des mares »

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 février 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel - PALHIÈRE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène :** ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon :** DURIEUX Pierre – SOUVIGNET Bernard **Communauté de Communes du Haut-Lignon :** BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert **Communauté de Communes des Sucs :** ABRIAL Jean-Claude – LIOGIER Pierre – PEROTTI Pascal **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal :** SABATIER Jean-Pierre **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron :** MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles :** CATHONNET Philippe – GIBERT Pierre **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche :** VALETTE Charles – BRUN Claude **Communauté de Communes des Monts du Pilat :** / **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez :** SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération :** / **Communauté de Communes Val'Eyrieux :** ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : FAURE Cyril (pouvoir donné à MONTAGNON Jean-Philippe) - FAVIER Christiane (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul) – MONCHER Jean-Pierre (pouvoir donné à PALHIÈRE Jean-Louis)
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPUIS Yves)

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération 202310-08 du 11-10-2024 portant sur la mise en œuvre de la fiche action B3.3

Dans le cadre du Contrat Territorial Loire Montagnes, l'EPAGE Loire Lignon souhaite lancer une étude pour la mise en œuvre de la fiche action B3.3 « inventaires des zones humides et des mares »

L'objet de la mission est de définir des enveloppes de probabilité de zones humides, sur les secteurs qui en sont dépourvus puis d'identifier les milieux humides effectifs, de caractériser et de délimiter les zones humides d'une superficie supérieure à 0.5ha sur près du tiers du territoire du Contrat Territorial Loire Montagnes situé à l'aval de la Borne et de ses affluents.

Le but étant d'avoir un aperçu du fonctionnement hydrologique des têtes de bassin versant et des zones à prioriser pour leur préservation et/ou restauration. Cette priorisation se fera en interne par le maître d'ouvrage.

Le marché est décomposé comme suit :

- Lot 1 : Inventaires des zones humides en Haute Loire (secteur Borne Aval, amont et Dolaizon),
- Lot 2 : Inventaire des zones humides sur la partie ardéchoise du Contrat Territorial Loire Montagnes
- Lot 3 : Inventaire des mares

- **Montant prévisionnel de l'étude** : 183 000 €

- **Début de l'action** : Janvier 2024 pour une durée de 24 mois

Une consultation a été lancée le 8 novembre 2023 avec une date de remise des offres fixée au 8 décembre dernier.

6 offres ont été déposées :

- 2 offres pour le lot 1,
- 3 offres pour le lot 2,
- 1 offre pour le lot 3.

Une phase négociation a ensuite été lancée avec l'ensemble des candidats afin de demander d'une part des précisions sur le contenu des offres et d'autre part la remise de leur meilleure offre de prix.

L'analyse des offres jointe en annexe fait apparaître un montant supérieur à l'estimation et à la délégation consentie par le Comité Syndical au Président pour la signature des marchés.

Sébastien ARNAUD précise qu'il faudra être attentif avec la FRAPNA aux délais de rendu des études pour éviter les retards.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- ***DECLARE la procédure sans suite pour les lots 1 et 2 au regard des offres reçues qui excèdent les crédits budgétaires alloués à l'opération,***
- ***ATTRIBUE le lot 3 « inventaire des mares » au groupement FRAPNA/LPO/ALCEDO pour un montant de 62 974 € TTC***
- ***DECIDE la création d'un emploi non permanent d'une durée de 21 mois pour réaliser l'inventaire des zones humides.***

Fait le 14 février 2024 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Louis PALHIÈRE

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication
et de sa réception par le représentant de l'État